

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 1/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VAISSELLE PRO MACHINE VERRE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dégraissant industriel surpuissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1, H290

Skin Corr. 1A, H314

Eye Dam. 1, H318

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Pictogrammes de danger

: GHS05

Mention d'avertissement

: DANGER

Contient

: Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium, solution 12 % Cl actif.

Mentions de danger

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrase EUH

EUH031 : Au contact d'un aide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 2/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0.1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

| Identification | Nom | Classification | % |
|---|---|---|-------|
| INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27 | HYDROXYDE DE SODIUM | Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 | 5-15 |
| INDEX : 017-011-00-1 CAS : 7681-52-9 EC : 231-668-3 REACH : 01-2119488154-34 | HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION 12 % : CL ACTIF | Met Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) | 5-15 |
| CAS : 37971-36-1 EC : 253-733-5 REACH : 01-2119436643-39 | 2-PHOSPHONOBUTANE-1,2,4-ACIDE TRICARBOXYLIQUE | Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 | 0.1-2 |

Limites de concentration spécifiques

| Nom | Identification | Limites de concentration spécifiques |
|---|---|--|
| HYDROXYDE DE SODIUM | INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27 | ($0.5 \leq C < 2$) Eye Irrit. 2, H319 ($0.5 \leq C < 2$) Skin Irrit. 2, H315 ($2 \leq C < 5$) Skin Corr. 1B, H314 ($5 \leq C \leq 100$) Skin Corr. 1A, H314 |
| HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION 12 % : CL ACTIF | INDEX : 017-011-00-1 CAS : 7681-52-9 EC : 231-668-3 REACH : 01-2119488154-34 | ($5 \leq C < 100$) EUH031 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 3/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

Premiers soins après contact oculaire

- Rincer avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Premiers soins après ingestion

- Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets

- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après contact avec la peau

- Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire

- Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

Moyens d'extinction inappropriés

- Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

- Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

- Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

- Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection

- Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

- Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

- Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
- Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir rubrique 8 : contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 4/ |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles

Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | | |
|---------------------------------|--|-----------------------|
| France | Nom local | Sodium (hydroxyde de) |
| France | VME (mg/m ³) | 2 |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | * |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 2 |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | * |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | * |
| Belgique | Classification additionnelle | M |
| Espagne | VLA-EC (mg/m ³) | 2 |

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire

Fontaine oculaire avec liquide adapté. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants de protection en latex, en PVC, en caoutchouc nitrile.

Protection des voies respiratoires

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 5/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------------|
| Etat physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore à légèrement jaune |
| Apparence | : Liquide |
| Odeur | : Faible. Chlore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée n'est disponible |
| Inflammabilité | : Ininflammable |
| Limites d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Limites inférieures d'explosivité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Limites supérieures d'explosivité | : Aucune donnée n'est disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée n'est disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée n'est disponible |
| pH | : > 13 |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée n'est disponible |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée n'est disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Aucune donnée n'est disponible |
| Masse volumique | : Aucune donnée n'est disponible |
| Densité relative | : 1.14 +/- 0.01 |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Aucune donnée n'est disponible |
| Caractéristiques d'une particule | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 6/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé.

| | |
|---|---------------------------------|
| 2-Phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1) | |
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| Hypochlorite de sodium, solution 12% cl actif (7681-52-9) | |
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| DL50 orale | 8910 mg/kg de poids corporel |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| DL50 voie cutanée | > 20000 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation – Rat (Poussière/brouillard) | > 10500 mg/l |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau.

pH : > 13

| | |
|--|----|
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| pH | 14 |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

pH : > 13

| | |
|--|----|
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| pH | 14 |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|---|---------------------------------------|
| Hypochlorite de sodium, solution 12% cl actif (7681-52-9) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 7/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Non classé.

| | |
|---|------------------------------------|
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| CL50 – Poisson [1] | > 35 mg/l |
| CE50 – Autres organismes aquatiques [1] | > 33 mg/l waterflea |
| 2-Phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1) | |
| CL50 – Poisson [1] | 3440 mg/l Oncorhynchus mykiss 48 h |
| CE50 – Crustacés [1] | 265 mg/l |
| Hypochlorite de sodium, solution 12% cl actif (7681-52-9) | |
| CL50 – Poisson [1] | 0.01-0.1 mg/l |
| CE50 – Crustacés [1] | 0.01-0.1 mg/l |
| CE50 – Autres organismes aquatiques [1] | 0.141 mg/l waterflea |

12.2. Persistance et dégradabilité

VAISSELLE PRO MACHINE VERRE

Persistance et dégradabilité | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|--|------------|
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | |
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi |
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -3.88 |
| Hypochlorite de sodium, solution 12% cl actif (7681-52-9) | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -3.42 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 8/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

Eviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF BASIQUE N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

III



14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substances soumises à restriction selon l'Annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

| | |
|--|--------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page : 9/9 |
| | Révision n°: 3 |
| VAISSELLE PRO MACHINE VERRE | Date : 07/09/2023 |
| | Remplace la fiche : 08/06/2023 |
| | 104260-104270 |

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

Règlement relatif aux détergents (Règlement CE n° 648/2004/CE et 907/2006) : Etiquetage du contenu :

| Composant | % |
|-------------------------------|--------|
| Agents de blanchiment chlorés | 5-15 % |
| Phosphonates | < 5 % |

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

| N° TMP | Libellé |
|--------|---|
| 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique. |

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

- H290 : Peut être corrosif pour les métaux
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Rubrique 2 + référence

Fin du document